

Procès-verbal de l'assemblée générale du SASDOVAL du 22 juin 2022 à 19h30 Salle du Conseil de ville, 2610 Saint-Imier

Président :	M. Th. Spring
Secrétaire du PV. :	Mme M. Girard
Sont présents :	26 personnes, selon liste de présence
Absents excusés :	Commune de Sonceboz, Commune de la Ferrière, Commune de Courtelary, Mmes L. Maniaci, I. Druenne, S. Hasler, A. Ruchonnet, MM. A. Droxler, E. Orval et M. Ruchonnet

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Nomination du scrutateur
3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 28 octobre 2021
4. Parole au Président
5. Rapport annuel de la Direction
6. Comptes 2021
 - a) rapport des comptes 2021
 - b) rapport de l'organe de révision 2021
 - c) approbation des comptes 2021 et décharge au comité
7. Election de l'organe de révision
8. Budget 2023
 - a) présentation du budget 2023
 - b) approbation du budget 2023
9. Démissions/Elections du comité
10. Fixation des cotisations
11. Divers

L'assemblée a été convoquée par voie de presse, dans la Feuille d'Avis du district de Courtelary le 20 mai 2022, et par invitations personnelles pour les membres. Les membres collectifs ont reçu, par courrier, tous documents utiles.

Le rapport d'activité et le budget sont à disposition de chacun dans la salle.

M. Spring donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Accueil

Le président salue et remercie les personnes présentes.

2. Nomination du scrutateur

M. Spring rappelle le fonctionnement des votes, à savoir deux voix pour les membres collectifs (cartons rouges) et une voix pour les membres individuels (cartons bleus).

Mmes Spring et Jenzer sont nommées scrutatrices.

11 des personnes présentes ont le droit de vote, dont 4 membres individuels et 7 membres collectifs (2 voix).

La majorité simple est fixée à 10 voix.

3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 28 octobre 2021

Aucune des personnes présentes ne requiert la lecture du PV qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans modification. Remerciements à son auteur.

4. Parole au Président

En 2021, le Canton de Berne a encore restreint ses subventions. Ce qui a amené le service à stopper l'économie domestique.

La politique est orientée coûts et les services doivent répondre à une multitude d'exigences. Le volet solidarité manque. M. Spring invite les représentants des communes à une réflexion quant à cette politique de baisse de subvention.

La pandémie du Covid-19 n'a pas épargné le service en fin d'année. M. Spring relève la bravoure et le courage de l'équipe soignante. Malgré un manque d'effectif, aucun soin n'a été supprimé.

Remerciements à l'ensemble du personnel ainsi qu'au comité.

Un merci particulier à Mme Schoos qui a présenté sa démission en quittant le poste de direction.

5. Rapport annuel de la Direction

Les circonstances de la pandémie n'ont laissé que très peu de répit à l'équipe soignante, qui a su s'adapter et vécu au rythme des vagues.

Il y a eu lieu d'organiser la vaccination du personnel et des patients. Du côté du personnel, des solutions ont été trouvées rapidement avec la médecine du travail de l'Hôpital du Jura bernois. Ce fût plus difficile du côté des patients par manque de collaboration et communication des équipes mobiles.

Le personnel, ainsi que les patients, ont relativement été épargnés jusqu'en octobre 2021 ou à partir de là, et ce jusqu'en mars 2022, la situation a dégénéré avec une multitude de cas. Les effectifs ont tourné au minima et les conditions en lien avec la pandémie ont perturbé le fonctionnement et l'équilibre des équipes.

Le service a dû mettre en place les nouvelles exigences du contrat de prestations. Le contrat d'aide au ménage n'a pas été reconduit et le service a stoppé cette prestation. Tous les

patients ont pu être réorienté vers un autre service. Au niveau du personnel, tous les postes ont été maintenus.

Le service a modifié son système informatique, suite aux impératifs suisses et cantonaux et également avec les assurances : introduction du nouveau plan comptable au 1^{er} janvier 2021 et de la facturation électronique. Nous en avons profité pour mettre en place l'informatisation du dossier de soins des patients. A ce jour, par le biais de deux partenaires informatiques, nous avons une meilleure visibilité des données et suivi des dossiers.

Un groupe de travail a été mis en place afin de mettre le projet sur pied. A ce jour, nous sommes satisfaits de l'aboutissement de ce dernier.

Activité du service :

Depuis 2015, l'activité soins est toujours en hausse. Les soins techniques enregistrent une hausse de près de 6% en une année. La prise en charge du patient est en évolution et nous constatons que nos interventions sont complexes mais pour de plus courtes durées. Il y a moins de situations chroniques avec de longues prises en charge. Aujourd'hui, nous avons plus de prises en charges de situations de patients plus jeunes avec des pathologies complexes et des interventions plus brèves dans le temps. Les soins palliatifs sont également plus récurrents.

Courant 2021, le canton a proposé un contrat de prestations pour une durée de quatre ans, soit de 2022 à 2025, avec des conditions plus strictes.

Remerciement aux 3 jubilaires pour leurs 10 ans d'activité et à la jubilaire pour ses 15 ans.

Félicitations à l'apprentie pour l'obtention de son CFC d'ASSC.

Remerciements aux personnes présentes à l'assemblée générale.

Remerciements à l'ensemble du personnel pour l'investissement montré durant l'année.

Remerciements au comité.

6. Comptes 2021

a) Rapport des comptes 2021

Mme Rubeli présente les comptes 2021 figurant dans le rapport d'activité remis lors de l'assemblée.

Le nouveau Manuel Finances de l'association faitière est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le plan comptable a donc été revu. Pour faciliter la comparaison avec 2020, certains postes des comptes 2020 ont été reclassés.

Bilan

La composition du bilan est comparable à 2020. Les liquidités sont en légère baisse. Les créances de livraisons et prestations sont aussi en baisse. Dans les stocks figurent le stock de matériel ainsi que les prestations à facturer. Les actifs transitoires se composent principalement de frais payés d'avance (assurance véhicules). Dans les immobilisations financières figurait en 2020 le solde du découvert LPP, qui a été totalement amorti en 2021. Les immobilisations corporelles sont en augmentation suite aux investissements faits pour le nouvel ERP ainsi qu'au remplacement de deux véhicules.

Au niveau du passif, dans les capitaux étrangers à court terme figurent les autres dettes qui sont principalement composées de l'impôt à la source dû, aux soldes dus aux assurances sociales et aux salaires et indemnités à payer. Figurent également dans ces capitaux étrangers les passifs transitoires dans lesquels se trouve notamment la provision pour solde d'heures supplémentaires et vacances dues au 31 décembre 2021. Dans les capitaux étrangers à long terme figurent différentes provisions. La variation de ces provisions par rapport à 2020 correspond à la dissolution de la réserve LPP et la réserve informatique pour le dossier de soins et le site internet.

Concernant les fonds propres, on retrouve le capital des fonds, composé de fonds de dons. La variation par rapport à 2020 correspond à l'affectation des dons reçus en 2021 moins l'utilisation. En 2021 les dons ont été utilisés pour couvrir l'amortissement du véhicule offert par la Fondation Flückiger, pour l'achat de matériel pour les soins palliatifs et pour l'amélioration du confort des soins de base. Le fonds du personnel a été utilisé pour quelques cadeaux et activités au sein du service. Le capital d'organisation est composé du capital de l'association du capital lié et libre.

Le total du bilan se monte à CHF 2'190'794.

Compte de résultat

Les recettes des prestations sont en baisse à cause de l'arrêt de l'ED. Il y a toutefois une augmentation des recettes soins suite à l'augmentation de l'activité. Hausse des subventions cantonales. Plusieurs rétributions ont été revues dans le contrat de prestations 2021. Par contre, la subvention pour l'obligation de prise en charge reste inchangée. Globalement, le contrat 2021 est plus favorable que celui 2020, ce qui explique avec la hausse des heures, l'augmentation de la subvention. Il n'y a plus aucune subvention pour l'économie domestique puisque l'activité a été stoppée et que le contrat n'a pas été reconduit. Cotisations stables. Baisse des dons puisque la collecte 2021 a été envoyée tardivement. Le total des recettes d'exploitation se monte à CHF 3'936'501.

Concernant les charges, les frais de personnel sont relativement stables tout comme le nombre d'EPT qui est de 43. Baisse des charges de matériel principalement à cause de la baisse des prix, 2020 étant une année exceptionnelle, avec la crise Covid et des prix très élevés. Les autres charges d'exploitation se composent des frais de véhicules, frais de locaux, frais administratifs et informatiques et frais d'assurances et taxes. La hausse par rapport à 2020 est essentiellement due à la hausse des frais informatiques suite au changement d'ERP. Les amortissements sont toujours calculés sur la valeur d'acquisition et fonction de la durée de vie. La hausse par rapport à l'exercice précédent est également due au nouvel ERP qui a commencé à être amorti en 2021. Le total des charges est de CHF 4'004'250.

La perte d'exploitation se monte à CHF 67'749 à laquelle s'ajoutent encore le résultat financier et le résultat extraordinaire puis la variation des fonds soit une perte finale de CHF 52'255 imputée au capital de l'association.

Le résultat s'est péjoré par rapport à 2020 malgré l'augmentation de l'activité. Cela est dû à la mise en place du nouvel ERP mais également au maintien de l'ED en janvier et février, à la charge du service.

Aucune question ni remarque.

b) Rapport de l'organe de révision 2021

Les comptes 2021 ont été vérifiés par l'organe de révision en la personne de M. Morf, représentant de Ficonom SA.

M. Morf procède à la lecture de son rapport.

c) Approbation des comptes 2021 et décharge au comité

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et la décharge au comité est donnée.

7. Election de l'organe de révision

M. Spring propose la réélection de Ficonom SA, représentée par M. Morf.

Sa réélection est acceptée à l'unanimité.

8. Budget 2023

a) Présentation du budget 2023

Le budget est remis à toutes les personnes présentes.

Le contrat de prestations 2022 étant valable jusqu'en 2025, il y a un peu moins d'incertitude que d'habitude pour le budget.

Recettes :

Pour les prestations de soins, l'activité est estimée à ~33'000 heures annuelles. Plus aucune recette pour l'économie domestique puisque l'activité a été stoppée. Concernant les subventions, le contrat de prestations est identique à 2022 avec une baisse des rétributions puisque le canton se base sur une augmentation de productivité de 1 point de % par an. Total de CHF 3'939'700 de recettes d'exploitation.

Charges :

Concernant les frais de personnel, la dotation est estimée selon la moyenne 2020-22 soit 44 EPT dont 4 apprentis. Concernant les charges sociales, pas de changement pour les contrats d'assurances. La charge est en baisse par rapport à 2021 alors que la masse salariale augmente. Cela s'explique par la baisse de certaines charges sociales depuis 2022. Dans les autres frais de personnel se trouvent les frais de formation, recrutement, stagiaires et autres frais. De ces frais est déduite la subvention pour la formation. Les charges de véhicules et transports sont en augmentation suite à la hausse du prix de l'essence. Il y a toujours 13 véhicules dont 2 devront être remplacés en 2023. Les frais de locaux sont en baisse puisque notre contrat de bail prévoit une baisse de loyer dès le 1^{er} janvier 2023. Rien de particulier concernant le reste des charges hormis la hausse des amortissements à cause des investissements informatiques. Le total des charges se monte à CHF 4'017'850. Le résultat d'exploitation est une perte de CHF 78'150. A cela s'ajoute le résultat financier avec une perte de CHF 600. Soit une perte finale de CHF 78'750.

Aucune question ni remarque.

b) Approbation du budget 2023

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

9. Démissions/Elections du comité

Le Président annonce la démission de Mme Laurence Maniaci. Il lui adresse ses remerciements.

M. Spring rappelle la composition actuelle du comité à savoir : Mme Maryse Argenio, MM. Alain Droxler, Samuel de Marco et lui-même.

M. Spring évoque le fait que le comité est en sous-effectif et donc, à la recherche de nouveaux membres. Rappelant que cela implique 6 comités ainsi qu'une assemblée générale par an.

10. Fixation des cotisations

La cotisation individuelle est fixée à CHF 20.– et la cotisation collective à CHF 100.–.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

11. Divers

Mme Eva Bühler, conseillère communale de la Commune de Cortébert demande pourquoi il y a une telle différence entre les tarifs accidents et maladie. Mmes Schoos et Rubeli répondent que ce sont les assurances qui définissent les tarifs. Mme Bühler demande également pourquoi les personnes en âge AVS reçoivent une facture Participation Patient. Mme Schoos répond qu'il s'agit d'une directive cantonale.

Remerciement et bouquet de fleurs offert à Mme Schoos, de la part de l'ensemble du personnel pour la remercier pour son travail.

La séance est levée à 20h45.

La secrétaire du PV
Manon Girard